

## TABLE DES MATIERES

1.	Commission régionale .....	2
2.	Club régionaux .....	3.
3.	Catégories d'âges .....	4
4.	Planning engins Jeunes .....	4
5.	Planning engins Poussins .....	6
6.	Règlementation régionale.....	7
7.	Juges.....	8
8.	COTATIONS INDIVIDUEL.LE.S JEUNESSES.....	10
9.	COTATIONS DUOS TRIOS ENSEMBLES JEUNESSES.....	12
10.	COTATIONS INDIVIDUEL.LE.S POUSSINS.....	13
11.	COTATIONS ENSEMBLES DUOS/TRIOS POUSSINS.....	16
12.	Passages en catégories supérieures.....	19
13.	Règlementation compétitions.....	21
14.	Engagements provisoires.....	27
15.	Compétitions saison 2022 – 2023 .....	28
	15.1 Régional 1 .....	28
	15.2 Régional 2.....	29
	15.3 Régional 3.....	30
	15.4 Régional 4.....	31
16.	Formations.....	32

# 1. COMMISSION REGIONALE GRS

	Fonction	Prénom et Nom	Coordonnées
<b>Commission régionale</b>	Responsable	Evelyne CESBRON	5, rue du Chalet LE FUILET 49270 MONTREVAULT SUR EVRE 06 81 32 02 46 cesbron@free.fr
	Membres	Lydia BANCTEL	06 25 67 00 55 / banctel.lydia@gmail.com
		Gaëlle BIOTTEAU	06 15 41 41 18 / gaellebiotteau@yahoo.fr
		Patricia CHOPIN	06 71 92 35 04 / chopin.patricia@free.fr
		Léa LEMERCIER	06 48 08 79 19 / lemercier.lea@orange.fr
		Irène MANFROI	06 59 96 16 84 / irenehoudayer@hotmail.com
		Nathalie MEZIERES	06 27 01 15 51/ mezieresjftn@msn.com
<b>Formateurs juges</b>	Responsable	Patricia CHOPIN	06 71 92 35 04 / chopin.patricia@free.fr
	Adjointe	Gaëlle BIOTTEAU	06 15 41 41 18 / gaellebiotteau@yahoo.fr
	Membres	Lydia BANCTEL	06 25 67 00 55 / banctel.lydia@gmail.com
	Membres	Irène MANFROI	06 59 96 16 84 / irenehoudayer@hotmail.com
	Membres	Laetitia NOBLET	06 63 42 04 99/laetitia.bodinnoblet@gmail.com
	Membres	Barbara FRATANE	
<b>Cadres Formateurs</b>	Responsable	Irène MANFROI	06 59 96 16 84 / irenehoudayer@hotmail.com
	Co-responsable	Nathalie MEZIERES	06 27 01 15 51/ mezieresjftn@msn.com
	Loire Atlantique (44) et Maine et Loire (49)	Gaëlle BIOTTEAU	06 15 41 41 18 / gaellebiotteau@yahoo.fr
	Mayenne (53)	Lydia BANCTEL	06 25 67 00 55 / banctel.lydia@gmail.com
	Sarthe (72)	Patricia CHOPIN	06 71 92 35 04 / chopin.patricia@free.fr
		Léa LEMERCIER	06 8 08 79 19 / lemercier.lea@orange.fr

## 2. CORRESPONDANTS DES CLUBS

En cas de changement du correspondant et/ou du président de votre association, merci de nous transmettre leurs nouvelles coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone et email)

CD	Association	Nom Prénom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	email
35	<b>LES CADETS DE BRETAGNE RENNES</b>	NOBLET Laetitia	3, rue Ernest Renan	35740	Pacé	06 63 42 04 99	laetitia.bodinnoblet@gmail.com gymgrs.cdb@gmail.com
	<b>GRS MORDELLES</b>	GÂTEL Lucie	29 rue Victor Hugo,	35310	Chavagne	0622627961	luciegatel@laposte.net jagrmordelles.competition@gmail.com
44	<b>LA LAETITIA NANTES</b>	JEAN Géraldine	10 avenue des hauts fonds	44100	Nantes	06 09 62 09 60	geraldine.jean@gmail.com grs@laetitia-nantes.fr
	<b>LA SAINT CLAIR NANTES</b>	GERNAIS Chrystel COUFFIN Nadège	36, rue du Kurun	44800	St Herblain	06-49-32-54-80	saintclairgr@neuf.fr nadege.gr@orange.fr
49	<b>BRUYERES ET ECUREUILS BAUGE</b>	HECRE Vanessa	Avenue de Paris	49150	BAUGE	06 73 31 49 26	grsbauge@gmail.com
	<b>GRS SAINT PIERRE MONTLIMART</b>	CESBRON Evelyne	5, rue du Chalet	49270	Le Fuilry	06 81 32 02 46	honorine.raimbault@hotmail.fr cesbron@free.fr
53	<b>ESB BONCHAMP</b>	BANCTEL Lydia	17, rue St Exupery	53960	Bonchamp	06 25 67 00 55	banctel.lydia@gmail.com irenehoudayer@hotmail.com
	<b>ALERTE EVRON</b>	MARTEAU Sylvie	31, rue de l'Image	53600	Evron	02 43 01 93 87 06 89 29 05 10	syjemfa@orange.fr alerteevrongr@outlook.fr euridissegoncalves@yahoo.fr
	<b>GRS LAVALLOISE LAVAL</b>	BOURILLON Laure	7 rue de la Gaucherie	53000	LAVAL	06.17.02.10.69	grs.lavalloise@orange.fr cheeseforgwigs@hotmail.com aureliadefay@wanadoo.fr
	<b>ARC EN CIEL LOUVERNE</b>	MEZIERES Nathalie	La Bordelière	53960	Bonchamp	06 27 01 15 51	mezieresjftn@msn.com
	<b>L'INTREPIDE PRE EN PAIL</b>	MOUSSAY Brigitte	04 La Ratterie	53250	St Aignan de Couptain	06 59 80 63 90	frederique.jourdain@bbox.fr Christinehubert0609@gmail.com
56	<b>PIEROKAMALI PIELIN</b>	COILLIER Ana	Mairie Rue de la Mairie	56220	Caden	06 65 70 47 19	anacoillier1973@gmail.com
		AUDUREAU Morgane	Mairie 3, rue ST Hernin	56220	Pluherlin	06 85 34 35 54	pielin.multisports+grs@gmail.com
72	<b>GRS NOYENNAISE NOYEN SUR SARTHE</b>	LEDOUX Anne	La Gde Bouverie	72300	Parcé/Sarthe	06 04 01 13 91	anne.hugue@hotmail.com chopin .patricia@free.fr

### 3. CATEGORIES D'AGES

<b>POUSSIN.E.S</b>		Né.e.s en <b>2016 – 2015 - 2014 - 2013</b>
<b>JEUNESS.E.S</b>	Benjamines	Né.e.s en <b>2012 -2011</b>
	Minimes	Né.e.s en <b>2010 - 2009- 2008</b>
<b>AINE.E.S</b>	Cadettes	Né.e.s en <b>2007 - 2006</b>
	Juniors	Né.e.s en <b>2005- 2004</b>
	Seniors	Né.e.s en <b>2003 et antérieurement</b>
	A +	Né.e.s en <b>2003 et avant</b>

### 4. PLANNING ENGINES REGIONAL

Musiques avec paroles autorisées sur tous les programmes de toutes les catégories.

#### Planning Engins **G.R.S ENSEMBLES**

##### *jeunesses*

NIVEAUX	Nb. Gym	PROGRAMME	DUREE	2022-2023	Exigences
<b>Ens J4</b> <b>Régional</b>	4 à 6	Mains libres/ cerceaux (dans cet ordre)	2'15 à 2'30 changement entre 50" et 1'	2012 à 2008 (2012-2011- >benjamines) (2008-2009-2010- > minimes)	4 diff 0.10 à 0.60 2 dans chaque partie et 1 dans chaque groupe corpo 2 échanges 1 combinaison de pas de danse Dans chaque partie 5 collaborations
<b>DUOS /</b> <b>TRIOS</b> <b>J4</b> <b>Régional</b>	2 à 3	Mains libres/ cerceaux (dans cet ordre)	1'30 à 1'45" changement entre 40" et 50"	2012 à 2008 (2012-2011- >benjamines) (2008-2009-2010- > minimes)	4 diff 0.10 à 0.60 2 dans chaque partie et 1 dans chaque groupe corpo 2 échanges 1 combinaison de pas de danse dans chaque partie 5 collaborations

##### *Ainés*

- L'ensemble A4 est supprimé en région

# Planning Engins G.R.S INDIVIDUEL

## *jeunesses*

NIVEAUX	PROGRAMME	DUREE	2022-2023	Exigences
<b>J4</b> <b>Régional</b>	Main libre / Massues ou Massues / Main Libre	1'15 à 1' 30 changement entre 40"-50"	2012 à 2008	4 Diffs 0.10 à 0.60 2 dans chaque partie
<b>J5</b> <b>Régional</b>	Main libre /Corde ou Corde / Main Libre	1'15 à 1' 30 changement entre 40"-50"	2012 à 2008	4 Diffs 0.10 à 0.60 1 dans chaque groupe, au moins 1 dans chaque partie

## 5. PLANNING REGIONAL ENGINES POUSSINS

### Planning Engins G.R.S ENSEMBLES/DUOS/TRIOS

#### *poussins*

NIVEAUX	Nb. Gym	PROGRAMME	DUREE	2022-2023	Exigences
<b>Ens P3</b> <b>Régional</b>	4 à 6	Mains libres/ Ballons (dans cet ordre)	2'00 à 2'15 changement entre 50" et 1'	2016 - 2015	4 diffs max 0.60 ML : 1 combinaison de pas de danse, 2 collaborations, 2 diffs Ballons : (placés autour du praticable) 1 échange, 1 combinaison de pas de danse, 2 diffs 2 collaborations minimum
<b>Ens P3</b> <b>Régional</b>	4 à 6	Mains libres/ Ballons (dans cet ordre)	2'00 à 2'15 changement entre 50" et 1'	2014 - 2013  2015 possible pour compléter l'ens	4 diffs max 0.60 ML : 1 combinaison de pas de danse, 2 collaborations, 2 diffs Ballons : (placés autour du praticable) 1 échange, 1 combinaison de pas de danse, 2 diffs 2 collaborations minimum
<b>DUOS/ TRIOS P3</b> <b>Régional</b>	2 à 3	Mains libres/ Ballons (dans cet ordre)	1'30 à 1'45" changement entre 40" et 50"	2016 – 2015-	4 diffs max 0.60 ML : 1 combinaison de pas de danse, 2 collaborations, 2 diffs Ballons : (placés autour du praticable) 1 échange, 1 combinaison de pas de danse, 2 diffs 2 collaborations minimum
<b>DUOS/ TRIOS P3</b> <b>Régional</b>	2 à 3	Mains libres/ Ballons (dans cet ordre)	1'30 à 1'45" changement entre 40" et 50"	2014 - 2013	4 diffs max 0.60 ML : 1 combinaison de pas de danse, 2 collaborations, 2 diffs Ballons : (placés autour du praticable) 1 échange, 1 combinaison de pas de danse, 2 diffs 2 collaborations minimum
<b>Ens. P2</b> <b>Régional</b>	4 à 6	Cerceaux	2'15 à 2'30	2015 -2014 - 2013	4 diffs max 0.60 1 échange minimum 1 combinaison de pas de danse minimum 4 collaborations réussies
<b>DUOS / TRIOS P2</b> <b>Régional</b>	2 à 3	Cerceaux	1'30 à 1'45"	2015-2014 - 2013	4 diffs max 0.60 1 échange minimum 1 combinaison de pas de danse 4 collaborations réussies

<b>Ens. P1</b> <b>Régional</b>	4 à 6	Ballons/Massues Massues majoritaires	2'15 à 2'30	2015- 2014 - 2013	4 diffs max à 0.80 2 échanges minimum 1 combinaison de pas de danse 4 collaborations
-----------------------------------	-------	---	-------------	----------------------	---

## Planning Engins G.R.S INDIVIDUEL

### ***poussins***

NIVEAUX	PROGRAMME	DUREE	2022-2023	Exigences
<b>P3</b> <b>Régional</b>	1 Main libre	1'15 à 1'30	2015 - 2014 - 2013	4 Diffs 0.10 à 0.60
<b>P2</b> <b>Régional</b>	Main libre /ballon ou ballon / Main Libre	1'15 à 1'30 changement entre 40"-50"	2014 - 2013	4 Diffs 0.10 à 0.60 2 dans chaque partie
<b>P1</b> <b>Régional</b>	Ruban	1'15 à 1'30	2014 - 2013	4 diffs de 0,10 à 0.80

## 6. REGLEMENTATION REGIONALE

- Pour toutes les catégories qui ont un changement dans le mouvement une pénalité de 0,30 sera appliquée si la coupure n'est pas faite dans le temps indiqué.

### JEUNESSES

- Pour les ensembles et duos/trios J4 les engins devront être placés à l'extérieur du praticable, accessibles sans sortir.
- La cotation ensemble/duo/trio sera identique.
- On ne pourra engager qu'un seul duo/trio par club par catégorie d'âge, soit 1 duo/trio en benjamine et /ou 1 duo/trio en minime.
- il y a possibilité aussi de faire un ensemble J4 avec les 4 années d'âge, cet ensemble sera classé alors dans la catégorie J4 minimes.
- De même, il est possible de faire un duo/trio avec une gymnaste benjamine et une gymnaste minime. Dans ce cas le duo/trio sera classé en duo/trio minime.
- Une même gymnaste ne peut pas être engagée en duo/trio et en ensemble.  
Elle peut faire l'un ou l'autre.

## **POUSSINS**

- Les poussines peuvent faire individuel + ensemble ou individuel + duo ou trio, Elles ne peuvent faire ensemble + duo ou trio.
- Une gymnaste Poussine née en 2016 ne peut concourir en individuel
- Pour les ensembles et duos/trios P3 les engins devront être placés à l'extérieur du praticable, accessibles sans sortir.
- La cotation ensemble/duo/trio sera identique.
- On ne pourra engager qu'un seul duo/trio par club par catégorie d'âge en duo/trio P3. Il est donc possible d'engager un duo/trio pour les années 2015-2016 et un autre pour les années 2013-2014.
- De même, il est possible de faire un duo/trio P3 avec une gymnaste de 2015 et une gymnaste de 2014 dans ce cas le duo/trio sera classé en duo/trio 2014-2013.
- Il est également possible de faire un ensemble P3 avec les 4 années d'âge, cet ensemble sera classé alors dans la catégorie 2013/2014.
- Les gymnastes concourant en individuel P1 ne peuvent pas intégrer un ensemble P3.
- Il ne peut y avoir que 2 gymnastes concourant en individuel P1 dans un ensemble P2
- Rappel réglementation nationale

Une seule Poussines dernière année par club peut être surclassée en INDIVIDUEL Jeunesses. Elles peuvent compléter un ensemble Benjamine, elles seront jeunesses en ensemble et poussines en individuelle

## **7. JUGES**

### **Exigences numériques à l'inscription compétitions PDL**

<b>NOMBRE DE JUGES</b>	<b>NOMBRE DE GYMNASTES</b>	<b>NOMBRE D'ENSEMBLES</b>	<b>NOMBRE DE DUOS</b>
<b>1 minimum</b>	<b>1 à 3</b>	<b>1 à 2</b>	<b>1 à 3</b>
<b>2 minimum</b>	<b>4 à 8</b>	<b>3 à 4</b>	<b>4 à 6</b>
<b>3 minimum</b>	<b>9 à 14</b>	<b>5 à 6</b>	<b>7 à 9</b>
<b>4 minimum</b>	<b>15 à 26</b>	<b>7 à 8</b>	<b>10 à 12</b>
<b>5 minimum</b>	<b>27 et +</b>	<b>9 et +</b>	<b>13 t +</b>

**Plus les juges seront nombreux, plus les compétitions seront faciles à gérer au niveau temps. Possibilité de faire 3 jurys en alternance**

Sanctions idem au programme national



## **TRONC COMMUN – Région**

- Un juge ayant obtenu le Tronc Commun sera en complément des juges possédant les différents modules  
DA – DB – A – EXE.  
Il sera affecté au contrôle des engins, des licences, au secrétariat JC. Il pourra être juge de ligne.

## 8. COTATIONS INDIVIDUELS

### JEUNESSE NIVEAU 5 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 28

#### DIFFICULTE A

4 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4 (1 minimum dans chaque partie)
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté manquante
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée (partie ML comprise sans élément technique fondamental)
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE J5 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°**

#### DIFFICULTE B

4 points max

- ✚ Maîtrises d'engin (**M**)
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (**R**) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Minimum 1 élément tenté dans 2 des 4 groupes techniques fondamentaux
  - Pénalisation : 0.5 par groupe manquant
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE J5 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.**

#### ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

#### EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin

- **PARTICULARITE J5 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude**

**DIFFICULTE A****4 points max**

- ✚ Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
- ✚ Difficultés corporelles tentées : maximum 4 (2 dans chaque partie)
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté manquante
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée (partie ML comprise sans élément technique fondamental)
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

✚ PARTICULARITE J4 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°

**DIFFICULTE B****4 points max**

- ✚ Maîtrises d'engin (M)
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (R) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Minimum 1 élément tenté dans 3 des 4 groupes techniques fondamentaux
  - Pénalisation : 0.5 par groupe manquant
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

✚ PARTICULARITE J4 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.

**ARTISTIQUE****10 points max**

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

**EXECUTION****10 points max**

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin

✚ PARTICULARITE J4 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.

## 9. COTATIONS DUOS /TRIOS /ENSEMBLES

### ENSEMBLE TRIO DUO JEUNESSE NIVEAU 4 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 26 POINTS

DIFFICULTE A partie libre

3 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
  - Pénalisation : 0,5 pour DC différentes exécutées simultanément
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4 (2 dans le ML et 2 à l'engin)
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- Difficulté d'échange tentée : maximum 2
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : 1 minimum
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté non tentée en saut et pivot
- ✚ Minimum 2 combinaisons de pas de danse tentée (1 dans le ML, 1 à l'engin)
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE J4 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°**

DIFFICULTE B

3 points max

- ✚ Collaborations réussies (sans prendre en compte l'échange) : minimum 5 (minimum 2 collaborations au ML)
  - Pénalisation : 0.3 par collaboration manquante
  - Pénalisation : 0.3 par élément de collaboration non autorisé
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (R) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE J4 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.**

ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des formations (5 formations minimum au moins 2 dans chaque partie), des échanges, des collaborations, du travail collectif
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin
- ✚ Synchronisation

- **PARTICULARITE J4 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.**

## 10. COTATIONS POUSSINS INDIVIDUELS

### POUSSINE NIVEAU 3 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 24

DIFFICULTE A

4 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0,60
    - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
    - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
    - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
  - Difficultés corporelles tentées : maximum 4
    - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
  - ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
    - Pénalisation : 0.5 par difficulté manquante
  - ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée
    - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée
- Eléments pré-acrobatiques :
- Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique

- **PARTICULARITE P3** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°

ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle

- **PARTICULARITE P3** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.

## POUSSINE NIVEAU 2 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 28

### DIFFICULTE A

4 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0,60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4 (2 dans chaque partie)
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté manquante
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée (partie ML comprise sans élément technique fondamental)
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE P2 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°**

### DIFFICULTE B

4 points max

- ✚ Maîtrises d'engin (**M**)
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (**R**) tenté
- ✚ Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Minimum 1 élément tenté dans 2 des 4 groupes techniques fondamentaux
  - Pénalisation : 0.5 par groupe manquant
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE P2 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.**

### ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

### EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin

**PARTICULARITE P2 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées**

## POUSSINE NIVEAU 1 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 28

### DIFFICULTE A

4 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0,80
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté manquante
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE P1** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°

### DIFFICULTE B

4 points max

- ✚ Maîtrises d'engin (**M**)
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (**R**) tenté
- ✚ Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Minimum 1 élément tenté dans 3 des 4 groupes techniques fondamentaux
  - Pénalisation : 0.5 par groupe manquant
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE P1** : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.

### ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

### EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin

- **PARTICULARITE P1** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.

## 11. COTATIONS POUSSINS ENSEMBLES DUOS /TRIOS

### ENSEMBLE/TRIO/DUO POUSSINE NIVEAU 3 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 26 POINTS

DIFFICULTE A partie libre

3 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
  - Pénalisation : 0,5 pour DC différentes exécutées simultanément
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4 (2 dans le ML et 2 à l'engin)
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- Difficulté d'échange tentée : maximum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté non tentée en saut et pivot
- ✚ Minimum 2 combinaisons de pas de danse tentée (1 dans le ML, 1 à l'engin)
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE P3 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°**

DIFFICULTE B

3 points max

- ✚ Collaborations réussies (2 collaborations au ML, 2 collaborations à l'engin) : minimum 4
  - Pénalisation : 0.3 par collaboration manquante
  - Pénalisation : 0.2 pour manipulation ou collaboration imposée modifiée
  - Pénalisation : 0.3 par élément de collaboration non autorisé
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (R) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE P3 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.**

ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des formations (5 formations minimum au moins 2 dans chaque partie), des échanges, des collaborations, du travail collectif
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin
- ✚ Synchronisation

- **PARTICULARITE P3 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.**



## ENSEMBLE TRIO DUO POUSSINE NIVEAU 2 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 26 POINTS

### DIFFICULTE A

3 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.60
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
  - Pénalisation : 0,5 pour DC différentes exécutées simultanément
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- Difficultés d'échange tentées : maximum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté non tentée dans chaque groupe corporel
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- PARTICULARITE P2 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°

### DIFFICULTE B

3 points max

- ✚ Collaborations réussies (sans prendre en compte l'échange) : minimum 4
  - Pénalisation : 0.30 par collaboration manquante
  - Pénalisation : 0.3 par élément de collaboration non autorisé
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (R) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- PARTICULARITE P2 : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.

### ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des formations (5 formations minimum), des échanges, des collaborations, du travail collectif
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

### EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin
- ✚ Synchronisation

- PARTICULARITE P2 : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.

# ENSEMBLE POUSSINE NIVEAU 1 PROGRAMME REGIONAL Pays de La Loire 2023

Cotation / 27 POINTS

## DIFFICULTE A

4 points max

- Difficultés corporelles autorisées : 0.10 à 0.80
  - Pénalisation : 0.3 pour plus d'un tour lent
  - Pénalisation : 0.5 pour tour lent sur genou, bras ou en position cosaque
  - Pénalisation : 0.5 pour difficulté interdite
  - Pénalisation : 0,5 pour DC différentes exécutées simultanément
- Difficultés corporelles tentées : maximum 4
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- Difficultés d'échange tentées : maximum 2
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté supplémentaire
- ✚ Nombre de difficultés tentées dans chaque groupe corporel : minimum 1
  - Pénalisation : 0.5 par difficulté non tentée dans chaque groupe corporel
- ✚ Minimum 1 combinaison de pas de danse tentée
  - Pénalisation : 0.5 pour S non tentée

- **PARTICULARITE P1** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140°

## DIFFICULTE B

3 points max

- ✚ Collaborations réussies (sans prendre en compte les échanges) : minimum 4
  - Pénalisation : 0.3 par collaboration manquante
  - Pénalisation : 0.3 par élément de collaboration non autorisé
- ✚ Maximum 1 élément dynamique de Rotation (**R**) tenté
  - Pénalisation : 0.5 par R supplémentaire
- ✚ Eléments pré-acrobatiques :
  - Pénalisation : 0.3 pour répétition non autorisée d'un élément pré-acrobatique
  - Pénalisation : 0.3 pour manque de liaison avec un élément technique à l'engin

- **PARTICULARITE P1** : Il est autorisé d'effectuer des R1 avec un seul élément dynamique de rotation. Sa valeur est de 0.10.

## ARTISTIQUE

10 points max

- ✚ Caractère, connexion, rythme, changements dynamiques, expression
- ✚ Variété des directions, trajectoires, orientation, niveaux et déplacements
- ✚ Variété et répartition des formations (5 formations minimum), des échanges, des collaborations, du travail collectif
- ✚ Variété et répartition des éléments d'engin
- ✚ Variété et répartition des éléments corporels

## EXECUTION

10 points max

- ✚ Technique Corporelle
- ✚ Technique Engin
- ✚ Synchronisation

- **PARTICULARITE P1** : Les difficultés corporelles nécessitant un écart de 180° dans le code seront validées à partir de 140° sans pénalité pour manque d'amplitude.

## 12. PASSAGES EN CATEGORIES SUPERIEURE

**P3** : les 7 premières en P1, de 8 à 16 en P2 Minimum selon les catégories d'âges

1	SHAËLY	DUTORDOIR	NOYEN SUR SARTHE
2	MYA	PAUMARD	BONCHAMP
3	CHLOE	FRABOUL	NOYEN SUR SARTHE
4	LILA	DEFAUX	SAINT CLAIR
5	INES	BRUNET	LOUVERNE
6	LILY	DELISLE HAUET	SAINT CLAIR
7	SARAH	BOURAKBA	BONCHAMP

, de 8 à 16 en P2 Minimum selon les catégories d'âges

8	JADE	PERRIER	LOUVERNE
9	FLORINE	DUPONT	NOYEN SUR SARTHE
10	MATHILDE	BERTRAND	BAUGE
11	ANAELLE	LEPY	BONCHAMP
12	ZOE	LEAUMEAU FRESNAY	NOYEN SUR SARTHE
13	MELINE	NAVEAU	NOYEN SUR SARTHE
14	EMMA	JIRKA	SAINT CLAIR
15	ZOE	VILLOTEAU	NOYEN SUR SARTHE
16	SHEHERAZADE	ZENAINI	SAINT CLAIR

**P2** : les 4 premières en P1 ou J4 Benjamines minimum

1	LINA	DEROUE	NOYEN SUR SARTHE
2	APOLINE	GALLICHER LAVANNE	SAINT CLAIR
3	MILA	LACRESSONNIERE VALLEE	NOYEN SUR SARTHE
4	LAURETTE	VINCENT	GRSP

**P1** : les 5 premières en J4 benjamines minimum

1	CAPUCINE	CHADAIGNE	BONCHAMP
2	MARION	PREAUCHAT	SAINT CLAIR
3	ELOÏSE	GEORGET	NOYEN SUR SARTHE
4	AMANDINE	GOUYER	BONCHAMP
5	FLORA	BOVAGNET	NOYEN SUR SARTHE

**J5 benjamines** : les 8 premières en J4

1	CANDICE	LETORT	BONCHAMP
2	JADE	ABSCHEIDT	LA LAETITIA
3	ELSA	RIOUX	NOYEN S/SARTHE
4	LILY ROSE	JUGE	NOYEN S/SARTHE
5	ATHENAIS	VIEAU	SAINT PIERRE
6	NINA	ESNAULT	NOYEN S/SARTHE
7	CELIE	GUILLET	SAINT PIERRE
8	KIARA	NTOKAM BAMOU	NOYEN S/SARTHE

**J5 Minimes** : au choix j5, j4 ou A4 selon l'entraîneur

1	LEONORE	FOURNIER	RENNES
2	MARION	PIAT	BAUGE

**J4 Benjamines** : les 11 premières en J3

1	LOLA	MEIGNAN	BONCHAMP
2	JADE	BIGOT	BONCHAMP
3	ALEXIA	LIGNEUL	NOYEN S/SARTHE
4	ROMANE	CYLLA	NOYEN S/SARTHE
5	LILOU	DAOULAS	BONCHAMP
6	EVA	CHEVALIER	NOYEN S/SARTHE
7	CLARISSE	ROGE	LA LAETITIA
8	CARMELA	HUNAUT	NOYEN S/SARTHE
9	ANNA	CHAUVEAU	NOYEN S/SARTHE
10	MAELLY	NICOLET	SAINT PIERRE
11	MYLIE	LECOZLER	LAVAL

**J4 Minimes** : les 11 premières en J3 ou A4 minimum

1	ANDREA	COILIER	PIELIN
2	OCEANE	LIGNEUL	NOYEN S/SARTHE
3	JULIETTE	ANDRE	SAINT PIERRE
4	STERENN	L HOSTIS	MORDELLES
5*	ROMY	LEYRAT	LA LAETITIA
6*	OCEANE	L'HOMME	SAINT PIERRE
7	LIAWENN	DUPUI	PIELIN
8	CHARLIE	CHENE	SAINT PIERRE
9	CAMILLE	BOUTAUD REGRENY	LA LAETITIA
10	VIOLETTE	BEAUMOND	LAVAL
11	PERRINE	BERTEAUX	RENNES

**J3 Benjamines** : les 2 premières en J2

1	NICOLAS	ADELE	BONCHAMP
2	BLANCHE	DRENO	SAINT CLAIR

**J3 Minimes** : les 9 premières en J2 ou A3 minimum

1	INES	FOURRE	BONCHAMP
2	ANGELE	MAINGUY	NOYEN S/SARTHE
3	PIA	LE COUR GRANDMAISON	SAINT CLAIR
4	MARGUERITE	VANNI	SAINT CLAIR
5	LOUISE	HELBERT	BONCHAMP
6	BERENICE	MAHIEU	NOYEN S/SARTHE
7	JEANNE	MOUTOT	LA LAETITIA
8	MEÏ	PARIS	NOYEN S/SARTHE
9	ANAIS	FRANK	SAINT CLAIR

Rappel National :**J2 -2007-2008 : J1 ou A2 minimum**

ANAE	LE GALL	SAINT CLAIR
PAULINE	OGER	SAINT CLAIR
ALEYNA	PROVOST	BONCHAMP
LEANE	NICOLAS	BONCHAMP
MAELYS	LEFEVRE	BONCHAMP

**J2 – 2009-2010 : J1**

SACHA	TANSORIER	NOYEN S/SARTHE
AMICIE	CHABOUREAU	SAINT CLAIR

**A4** : Les 5 premières passent en A3

1	LUCIE	LASSUS	EVRON
2	EDELIN	DE SAINT PAUL	LA LAETITIA
3	LOUANE	CHERAULT	EVRON
4	MELISSA	WOJCICKI	LA LAETITIA
5	MARIE	POIRAULT	LA LAETITIA

**A3 Cadettes** : les 4 premières en A2

1	MAYA	BOZEC	EVRON
2	JADE	FOURRE	BONCHAMP
3	ANAIS	TOURAUULT	NOYEN S/SARTHE
4	OCEANE	COUFFIN	SAINT CLAIR

**A3 Juniors/Séniors** : les 2 premières en A2

1	NOLA	LANGLAIS	NOYEN S/SARTHE
2	MAE	GOULLENCOURT	NOYEN S/SARTHE

Rappel National :

**A2 Cadettes : A National**

CLARISSE      DUPIEU      SAINT CLAIR

**A2 Cadettes : A1**

LILOU      TESSE CHESNEAU      NOYEN S/SARTHE

**A2 Juniors : A National**

LAURINE      BASILLAIS      BONCHAMP

**A2 Juniors : A1**

LENA      BEAUGEARD      BONCHAMP  
CATHY      PAUMARD      BONCHAMP

**A2 Séniors : A1**

PAULINE      LAMANDE      LAVAL

**A1 : A National**

ORIANE      RIANIANT      NOYEN S/SARTHE

## 13. REGLEMENTATION COMPETITIONS

- Aucune remarque ou contestation n'est prise en compte au cours de la compétition ni à l'issue du palmarès.
- Nous récompensons 1/3 des participantes dans chaque catégorie.  
Cette disposition peut être éventuellement modifiée en fonction des notes obtenues.  
La décision est prise par le juge supérieur conjointement avec la commission championnat.
- Pour toutes les catégories et tous les niveaux :  
Les différentes catégories pourront être divisées par années de naissance ou regroupées en fonction du nombre de gymnastes inscrites aux compétitions

### **13.1 Outils de référence**

- Aménagement du code 2016-2020 édition septembre 2018
- Programme Fédéral d'activité 2023
- Lettres infos jugements parues depuis la sortie des nouveaux aménagements - site fscf-asso.fr – Activités GRS
- Les brèves du praticable
- Les resc national 1, 2 et 3
- Programme régional 2022 – 2023

### **13.2 Musiques**

- Les musiques sont à adresser à chaque organisateur de compétition régionale par mail
  - format mp3
  - intitulé (cf programme fédéral)
- Avoir un double des musiques sur clé USB lors des compétitions

### **13.3 Fiches Techniques**

Les fiches techniques devront être envoyées pour la région à  
Patricia Chopin Le Pré du Bourg 53340 CHEMERE LE ROI,  
**deux semaines avant** la compétition, uniquement par courrier.

Individuelles	5 par passage	niveau A Nat, A1, J1
Ensembles	5 par passage	niveau A1, J1 – A2
Duos	5 par passage	niveau A1, J1

### **13.4 Engagement gymnastes**

- Le plafond des engagements pour chaque compétition est de **125 €** toutes catégories confondues.
- Les engagements se font en ligne, sur le site du Comité régional des Pays de Loire ,
- ouverture du site le 5 décembre, fermeture le 15 janvier 2023 pour les régionaux 1 – 2 – 3
- Pour le régional 4 ouverture le 5 février, fermeture le 15 mars 2023
- Pour toutes modifications des inscriptions, en informer Evelyne Cesbron (cesbron@free.fr)
- Signaler les forfaits à Evelyne Cesbron (cesbron@free.fr) **dans la semaine et jusqu'à la veille du Championnat.**

### **13.5 Engagement juges**

- Les engagements se font en ligne, sur le site du Comité régional des Pays de Loire (même dates que pour \_Les gymnastes)
- Les juges devront s'inscrire pour le repas prévu lors du championnat.  
Une participation financière par juges (y compris juges TC) sera demandée par le club organisateur (6€ maxi).  
Une liste d'émargement sera mise en place lors des compétitions.
- La liste des « juges retenus » sera communiquée avant chaque compétition régional aux clubs participant.

## Commission championnat

Afin que nos compétitions se déroulent le mieux possible, avec une certaine discipline, nous nous permettons de rappeler les points suivants :

### A TOUS

- Aucune remarque ou contestation n'est prise en compte en cours de compétition ni à l'issue du palmarès
- Les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires et non dans les tribunes comme c'est régulièrement le cas.
- Ne pas encombrer les tribunes des sacs et engins ne laissant pas de places aux spectateurs .
- Respecter la propreté de salles , les tribunes, vestiaires  
Il est interdit de manger dans l'espace compétition
- Il arrive qu'il y ait beaucoup de bruit lors de certaines compétitions, surtout en fin de journée ce qui perturbe la concentration des gymnastes et juges  
Nous vous demandons d'essayer de faire respecter une certaine discipline auprès de tous
- La zone prévue pour l'échauffement est réservée **exclusivement** aux gymnastes et à leurs entraîneurs
- En cas de sortie, un engin ne doit pas être renvoyé à la gymnaste (pénalisation).  
Le rappeler au public.

Merci de diffuser ces consignes dans vos clubs.

Il nous serait désagréable de devoir donner des avertissements ou d'appliquer des sanctions.

### AUX GYMNASTES – ENTRAÎNEURS – MEMBRES DES CLUBS

- Ne pas s'échauffer en dehors de la salle ou zone prévue à cet effet (le nombre de gymnastes pouvant être limité suivant l'espace disponible).
- S'échauffer en tenant compte de l'ordre de passage
- Ne pas communiquer avec son entraîneur lors de l'évolution (pénalisation).  
**L'entraîneur devra être visible de la table du jury**
- Ne sont autorisées à se présenter au bord du praticable que la gymnaste se préparant à passer et la suivante avec leur entraîneur (**1 maximum par gymnaste**)
- seule la gymnaste et éventuellement son entraîneur devront se présenter au contrôle des engins et licences après le passage  
Il est possible de faire contrôler ses engins avant le passage.

- Les gymnastes doivent rester dans les gradins ou en dehors de la zone de compétition pendant le passage des catégories où elles ne concourent pas
- ne pas s'asseoir ou stationner dans la partie comprise entre les gradins et le praticable ainsi que près des tables de juges.

Ceci concerne également le public. (vidéos, prises de photos...)

### AUX ENTRAINEURS ET RESPONSABLES CLUBS

- Signaler les forfaits à la responsable de la commission compétitions (E. Cesbron) dans la semaine et jusqu'à la veille du championnat.
- En cas d'absence de juge proposer une remplaçante. En informer la responsable des jurys avant la compétition. (Gaëlle Biotteau - Patricia Chopin)

### La décision de modifier les jurys est faite par la responsable.

- La liste des juges « retenus » sera communiquée aux clubs avant la compétition.
- Présence à la Réunion de juges obligatoire.
- Les fiches techniques sont à adresser à Patricia Chopin uniquement par courrier en respectant le nombre d'exemplaires.  
(Indiquer le numéro de passage de votre gymnaste, sa catégorie)
- POUR LES MUSIQUES  
Elles seront adressées par mail au club organisateur de la compétition en utilisant la codification nationale.  
Les modalités seront communiquées par celui-ci.  
Penser à avoir le double de vos musiques sur clé USB

### POUR LES CLUBS ORGANISATEURS

Prévoir

- Un espace pour la vérification et l'enregistrement des notes  
Peu éloigné des jurys. (prévoir les branchements électrique pour le matériel informatique)

### Au niveau du praticable

- délimiter l'espace autour du praticable

**Prévoir**

- un espace pour la sortie des gymnastes où se trouvera La vérification des licences et des engins.  
*En cas de problème - licence , engin non conforme- transmettre au JC la f fiche avec N° de gymnaste et explication.*



Rappel : les gymnastes peuvent faire vérifier leur engin avant leur passage, mais doivent obligatoirement passer à la vérification après leur passage.

- un banc pour l'attente de passage (1 gymnaste et son entraîneur)
- sur les tables de juges des nappes descendant jusqu'au sol.
- Les juges de ligne sont désignés par la responsable des jurys  
*En cas de sortie d'engin ou de gymnaste, transmettre au JC (fiche avec n° de la gymnaste, de l'ensemble ou du duo, le nombre de sorties)*

#### Pour les récompenses :

- Le Comité Régional donne 3 coupes par compétition
- En principe nous récompensons 1/3 de la catégorie (Ceci peut être éventuellement modifié suivant les notes. Décision de la commission Championnat)

#### Pour les juges

- Le nombre de juges est communiqué au club organisateur après réception des inscriptions  
.  
Cette saison, Une participation financière par juges (y compris juges TC) sera demandée par le club organisateur (6€ maxi).

La liste des juges retenus sera désormais communiquée aux clubs participant à la compétition.



Fédération  
Sportive  
et Culturelle  
de France

LIGUE  
RÉGIONALE

**PAYS  
DE LA LOIRE**

Maison des Sports  
44 rue R.Rolland BP 90312  
44103 NANTES CEDEX 4

secretariat\_liguepdlo@orange.fr

Fédération reconnue d'Utilité Publique  
décret du 31 mars 1932

ANNONCE D'UNE MANIFESTATION REGIONALE

Association organisatrice :

Nom du correspondant.....

Téléphone / mail : .....

.....

- Discipline :  Gymnastique Féminine  Gymnastique Masculine  
 Gymnastique Rythmique  Twirling  
 Musique

Type :  Compétition  Rencontre amicale, loisir

Nom de la manifestation : .....

Date : .....

Lieu (adresse complète, ville, département) .....

.....

.....

Nom du gymnase / salle .....

Horaire de la manifestation : .....

Horaire des résultats et du palmarès : .....

Nombre de participants : .....

.....

.....

.....

## 14. ENGAGEMENTS PROVISOIRES SAISON 2022 - 2023

A retourner au Comité Régional Pays de la Loire avant le 15 décembre 2022 Merci

secretariat@fscfpaysdelaloire.fr

Comité départemental    35      44      49      53      56      72      autres

Nom de votre association \_\_\_\_\_ Nom du correspondant

Adresse du correspondant

Téléphone \_\_\_\_\_

Email

participera au championnat GRS

<b>Régional 1 – 19/03/2022 La St Clair NANTES</b>	<b>Ind A3 J/S -A2 – A1-AFed - A+</b> <b>Ensembles J1 – J2 - J3-</b> <b>Duos Aînées</b>	OUI	NON
<b>Régional 2 – 02/04/2022 - EVRON (53)</b>	<b>Ind J2-J1- A3 -A4</b> <b>Ensembles Aînées</b> <b>Duos J1-J2-J3</b>	OUI	NON
<b>Régional 3 –</b>	<b>Ind J5 –J4- A4</b> <b>Ens /Duos/Trios J4</b>	OUI	NON
<b>Régional 4 – 04/06/2022 LOUVERNE (53)</b>	<b>Poussins</b>	OUI	NON

A retourner à Evelyne CESBRON avant le 15 décembre 2022 Merci

\_cesbron@free.fr

Comité départemental    35      44      49      53      56      72      autres

Nom de votre association \_\_\_\_\_ Nom du correspondant

Adresse du correspondant

Téléphone \_\_\_\_\_

Email

participera au championnat GRS

<b>Régional 1 – 19/03/2022 La St Clair NANTES</b>	<b>IndA3 J/S - A2 – A1-AFed - A+</b> <b>Ensembles J1 – J2 - J3-</b> <b>Duos Aînées</b>	OUI	NON
<b>Régional 2 – 02/04/2022 - EVRON (53)</b>	<b>Ind J3 - J2-J1- A3 C</b> <b>Ensembles Aînées</b> <b>Duos J1-J2-J3</b>	OUI	NON
<b>Régional 3</b>	<b>Ind J5 –J4- A4</b> <b>Ens /Duos/Trios J4</b>	OUI	NON
<b>Régional 4 – 04/06/2022 LOUVERNE (53)</b>	<b>Poussins</b>	OUI	NON

**15.1 REGIONAL 1 – DIMANCHE 19 MARS 2023**

**LA SAINT CLAIR – 44000 NANTES**

**Catégories concernées**

Individuel : A2 – A1 – A National – A+ - **A3J/S**

Ensemble : J3 – J2 – J1

Duo : A4 – A3 – A2 – A1 – A+

Les inscriptions, pour les gymnastes et juges, sont à faire sur le site du Comité Régional Pays de la Loire.

**Inscriptions**

**Individuel 4,50 €**

**Duo 9,00 €**

**Ensemble 4,50 €/gym**

La facture vous sera adressée par le Comité régional.

**Club Organisateur**

**LA SAINT CLAIR** [saintclairgr@neuf.fr](mailto:saintclairgr@neuf.fr)

## 15.2 REGIONAL 2 – DIMANCHE 02 AVRIL 2023 - GR 53600 EVRON

### Catégories concernées

Individuel : **J3** - J2 – J1 – A4 – **A3 C**

Ensemble : A3 – A2 – A1

Duo : J3 – J2 – J1

Les inscriptions, pour les gymnastes et juges, sont à faire sur le site du Comité Régional Pays de la Loire.

### Inscriptions

**Individuel 4,50 €**

**Duo 9,00 €**

**Ensemble 4,50 €/gym**

La facture vous sera adressée par le Comité régional.

### Club Organisateur

**GR EVRON**

alrteevrongr@outlook.fr

### 15.3 REGIONAL 3 – DIMANCHE

#### Catégories concernées

Individuel : J5 – J4 – A4

Ensemble : J4

Duos : J4

Trios : J4

Les inscriptions, pour les gymnastes et juges, sont à faire sur le site du Comité Régional Pays de la Loire.

#### Inscriptions

**Individuel 4,50 €**

**Duo 9,00 €**

**Trios 13.50 €**

**Ensemble 4,50 €/gym**

La facture vous sera adressée par le Comité régional.

#### Club Organisateur

## 15.4 REGIONAL 4 – DIMANCHE 04 JUIN 2023

### ARC EN CIEL 53950 LOUVERNE

#### Catégories concernées

Individuel : P3 – P2 – P1

Ensemble : P3 – P2 – P1

Duos : P3 – P2

Trios : P3 – P2

Les inscriptions, pour les gymnastes et juges, sont à faire sur le site du Comité Régional Pays de la Loire.

#### Inscriptions

**Individuel 4,50 €**

**Duo 9,00 €**

**Trios 13.50 €**

**Ensemble 4,50 €/gym**

La facture vous sera adressée par le Comité régional.

#### Club Organisateur

**ARC EN CIEL LOUVERNE**

**mezieresjftn@msn.com**

## 16. FORMATIONS

### 16.1 stage de perfectionnement

Le stage de perfectionnement aura lieu les 17-18-19 décembre 2022 à Sablé.

Le coût est de 150 €

### 16.2 Jugement

L'âge minimum, pour se présenter aux épreuves, est fixé à 14 ans dans l'année civile de l'examen.

Les juges de 14 ans auront la possibilité de juger en région.

Ils ne seront pas autorisés à juger aux championnats nationaux avant leurs 15 ans révolus.



## Calendrier des formations juges GR Saison 2022-2023

Région : Pays de la Loire

DATE	HEURE	LIEU	MODULE
Dimanche 13 novembre 2022	9h-12h	LES ANGENOISES 55 rue du Maine  53960 Bonchamp Les Laval	<b>Formation Tronc commun</b> Chopin Patricia
Dimanche 20 novembre 2022	14h-17h	Cafétéria CSC Laetitia 49 rue Chanoine Larose 44100 Nantes	<b>Formation Tronc commun</b> Gaëlle Biotteau
Samedi 26 novembre 2022	En visio dans une autre région ( Les Hauts de France) contacter Héléna Vorobieva <a href="mailto:hvorobieva@gmail.com">hvorobieva@gmail.com</a> et mettre en copie Gaëlle et Patricia.		<b>Exécution</b> Héléna Vorobieva
Dimanche 4 décembre 2022	14h		<b>Examen TC en ligne</b> Patricia Chopin Biotteau Gaëlle
Dimanche 8 janvier 2023	10h-17h	Cafétéria CSC Laetitia 49 rue Chanoine Larose 44100 Nantes	<b>DB</b>  Biotteau Gaëlle Frattane Barbara
Dimanche 22 janvier 2023	10h – 17h	LES ANGENOISES 55 rue du Maine  53960 Bonchamp Les Laval	<b>Artistique</b> Manfroi Irène Nathalie Mézière
Dimanche 22 janvier 2023	10h-17h	Rennes Lieu à préciser	<b>DA</b> Bodin-Noblet Laetitia
Dimanche 5 février 2023	14h jusqu'à la fin des épreuves	LES ANGENOISES salle IONECO 55 rue du Maine 53960 Bonchamp Les Laval  Et Cafétéria CSC Laetitia 49 rue Chanoine Larose 44100 Nantes	<b>Examen théorique</b> des modules  Patricia et Gaëlle